

2ème Open International de la Mayenne Laval-CREF (face au stade F LE BASSER) 6-7-8 avril 2019 organisé par le CDJE 53

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.
Dans ces Règles, les termes ‘‘joueur’’ et ‘‘il’’ doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

Article 1 Organisation	2
Article 2 Règles	2
Article 3 Tournoi	2
Article 4 Participants	2
Article 5 Prix	3
Article 6 Divers	3

Article 1 Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de la Mayenne organise le 2er Open International du 6 au 8 avril 2019 à Laval (53), au CREF 109 avenue Pierre de COUBERTIN.

Il est homologué sous le numéro **47683**

L'arbitrage est assuré par M. LUCAZEAU Alain, AF2 M08554.

Article 2 Règles

Les règles du jeu sont celles définies par la FIDE lors de son 88ème congrès à Goynuk (Antalya, Turquie), et rentrées en vigueur à la date du 1er janvier 2018.

2.1 Forfait

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début effectif de la ronde.

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

2.2 Moyens de Communication

Les joueurs ne sont pas autorisés à utiliser un moyen de communication durant les parties. Les téléphones portables seront en position "éteinte" et cachés dans un sac. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Article 3 Tournoi

3.1 Appariements

Les appariements se font au système Suisse C04, sur 6 parties

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi, dernière version disponible sur le site de la FFE.

Les appariements officiels sont ceux affichés 15 minutes avant le début des rencontres.

3.2 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 90 minutes avec un rajout de temps de 30 secondes par coups pour la totalité de la partie. La notation est donc obligatoire durant toute la partie.

3.3 Horaires

**Pointage samedi 6 avril 2019.....de 8h30 à 10h00à Laval
au delà, les joueurs intégrerons le tournoi à la ronde 2**

Ronde 1 samedi 6 avril 2019à 10h30.....à Laval

Ronde 2 samedi 6 avril 2019à 15h30.....à Laval

Ronde 3 dimanche 7 avril 2019à 09h30.....à Laval

Ronde 4 dimanche 7 avril 2019à 15h00.....à Laval

Ronde 5 lundi 8 avril 2019à 09h00.....à Laval

Ronde 6 lundi 8 avril 2019à 14h00.....à Laval

Palmarès lundi 8 avril 2019à 18h30à Laval

Un temps de pause minimum de 15mn sera respecté entre la fin de la dernière partie d'une ronde et le début de la ronde suivante.

En cas de force majeure, l'organisateur, en accord avec l'arbitre, se réservent le droit de modifier les horaires.

3.4 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle 1/2 point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants :

Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.

Article 4 Participants

4.1. Droits d'inscriptions

Gratuité

L'inscription est gratuite pour les Grands Maîtres, Maîtres Internationaux et Grands Maîtres ICCF (par correspondance) licenciés A à la FFE et les membres de l'équipe de France Jeunes, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur avant le 1er avril 2019.

Seniors et vétérans : 36€

Jeunes & MF : 18€

4.2. Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Il est interdit de fumer dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

La sortie de l'aire de jeu soumise à autorisation de l'arbitre.

Article 5 Prix

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

La remise des prix aura lieu à Laval le lundi 8 avril 2019 à partir de 18h30.

5.2. Liste des prix

La liste officielle des prix sera affichée le dimanche matin, durant la ronde 3.

Article 6 Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils sans flash lumineux et de préférence en mode silencieux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs de la Mayenne ne peut en aucun cas être tenu responsable de ce qui peut arriver aux affaires et aux véhicules des joueurs dans l'enceinte et sur le parking des lieux où se tiendra le tournoi.

En cas de dégradation des locaux par les joueurs, les fautifs pourront être tenus pour responsables.

6.3 Acceptation du règlement

Tout au long du tournoi les Règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout point non évoqué dans le présent règlement ou pour tout ce qui n'est pas précisé. Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.